

N° 04-2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE CESSON ET VERT-SAINT-DENIS**

Séance du 12 mars 2026

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du comité syndical de la Maison des Sports et de la Culture sous la présidence de Monsieur GBANDÉ-GBATO.

Etaient présents : MMES NALINE ET ZAURIN, MM DEMARQUAY, GBANDÉ-GBATO, ORLANDO, POIRIER ET WEILER.

Absents excusés : MME SIMON PAROUTY, MM BERTRAND ET EL MIMOUNI.

Pouvoirs : Mme PAROUTY à M. DEMARQUAY ET M. BERTRAND à M. POIRIER

Secrétaire de séance : M. POIRIER

Date de convocation :	05/03/2026	NOMBRE DE MEMBRES
Date d'affichage :	05/03/2026	En exercice : 10
		Présents : 7
		Votants : 9

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction Publique,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-14, L2121-31, L1612-12, relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la nomenclature M57,

Vu le compte financier unique 2025,

Vu l'état des restes à réaliser,

Considérant que l'arrêté des comptes, tel qu'adopté lors du compte financier unique 2025, a permis de déterminer un résultat cumulé de fonctionnement de + 1 216 260,56 € et un besoin de financement de la section d'investissement de 939 895,75 €,

Considérant la nécessité de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

N° 04-2026

Article 1 : De définir le besoin de financement de la section d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	2 350 021,14	2 788 226,74	438 205,60
Excédent de clôture 2025		778 054,96	778 054,96
Total fonctionnement	2 350 021,14	3 566 281,70	1 216 260,56
Investissement	919 838,82	588 926,91	- 330 911,91
Déficit de clôture 2025	354 281,44		- 354 281,44
Total investissement	1 274 120,26	588 926,91	- 685 193,35

Reports investissements sur 2026	273 702,40	19 000,00	254 702,40
----------------------------------	------------	-----------	------------

Besoin de financement (affectation compte 1068)			939 895,75
arrondi à			

A affecter au compte 002			276 364,81
--------------------------	--	--	------------

Article 2 : D'affecter, au vu de ces résultats, 939 895,75 € au compte 1068 du budget primitif 2026.

Article 3 : D'affecter le solde de l'excédent 2025, au compte 002 du budget primitif 2026, pour la somme de 276 364,81 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

A Vert Saint Denis, le 12 mars 2026

Le Président,
Dan GBANDÉ-GBATO